



A vos cultures

N°19 – 5 juin 2024

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°18

A RETENIR :

Triticale/orge/blé : Fin de suivi cette semaine.

Tournesol et maïs : le stade 6 feuilles étant atteint fin du risque vis-à-vis des limaces et dès 8 feuilles fin du risque pour les oiseaux. Maintenir la surveillance sur les parcelles ressemées. Quelques dégâts de taupins et d'oscinies sur maïs sont observés.

BLE

Au niveau de l'Auvergne, quatorze parcelles de blé ont été observées cette semaine avec 14% au stade grains pâteux, 50 % au stade grains laiteux, 29% à floraison et 7% au stade épiaison. La majorité des parcelles du réseau ont été protégées.

Oïdium :

Seule une parcelle du réseau (Puy de Dôme) présente des symptômes avec 10 % des F3 touchées.

Rouille brune :

Quatre parcelles du réseau signalent la présence de la rouille brune. Pour l'Allier, une parcelle présente 30% des F2 touchées.

Septoriose :

Cette semaine la septoriose a continué sa progression, elle est maintenant présente sur treize parcelles du réseau dont six dans l'Allier avec de 30 à 100 % des F3 touchées et pour cinq parcelles 20% à 100% des F2 et sur trois parcelles 20 à 100% des F1. **D'après le modèle SEPTO-LIS d'Arvalis, le risque est fort pour tous les types de variétés (sensibles ou peu sensibles) et pour toutes dates de semis.**

Rouille jaune :

Non signalée cette semaine dans les parcelles du réseau. Rappel, la rouille jaune a été signalée les semaines passées sur l'Allier sur les variétés RGT Sacramento, Unik et Uli 12 et SY Moisson.

En résumé, la septoriose est fortement présente en cette fin de cycle sur l'ensemble du réseau. La rouille brune est plus présente dans le Puy de Dôme mais les autres départements ne sont pas indemnes. (La majorité des parcelles observées ont été protégées).

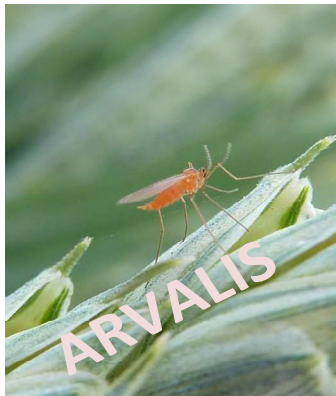
FUSARIOSES DES EPIS :

Au vu des pluies récurrentes de ces derniers jours le risque fusariose est important dans tous les secteurs. Pour l'ensemble des parcelles, la protection doit être en place.

Voir nos précédentes éditions pour la partie traitement.

CECIDOMYIE ORANGE : Fin du risque pour les parcelles postfloraison.

L'épiaison marque le début de la phase de risque du blé vis-à-vis de la cécidomyie. Sur les 4 parcelles observées de Limagne, on note, entre 2 et 7 captures en 7 jours. Le temps orageux de ces derniers jours est favorable aux vols.



Reconnaissance, facteurs de risque et leviers : La cécidomyie orange est un insecte orange mesurant 2 à 3 mm dont les larves se nourrissent dans les épillets au détriment du grain provoquant des déformations et des pertes de rendement et de qualité. **Le risque est particulièrement élevé dans les situations en précédent blé, avec un historique de présence de dégâts.** Un climat orageux avec un temps lourd est favorable à l'activité de ponte. Il existe une grille agronomique d'évaluation du risque à la parcelle.

Observation et seuil de nuisibilité : Le seuil d'alerte est atteint dès que les captures sont au nombre de 10 cécidomyies par cuvette pour 24h (ou 20 par cuvette pour 48h). Une fois ce seuil atteint, observez le soir, par temps lourd et calme, si les cécidomyies sont présentes sur les épis pour avoir une idée de l'intensité de leur activité de ponte. En termes de nuisibilité, sur les variétés non résistantes, une larve/épi correspond à une perte d'1q/ha.

Evaluation du risque agronomique cécidomyies à l'échelle de la parcelle.

Sensibilité variétale	Historique de la parcelle	Rotation sur la parcelle	Dominante du type de sol	RISQUE
Variété résistante (*)				0
Variété sensible	Historique sans cécidomyies	Rotation sans Blé/Blé	Sableux	1
			Limoneux	1
			Argileux (+ craie)	2
		Rotation avec Blé/Blé	Sableux	3
			Limoneux	3
			Argileux (+ craie)	4
	Historique avec cécidomyies	Rotation sans Blé/Blé	Sableux	5
			Limoneux	5
		Rotation avec Blé/Blé	Argileux (+ craie)	6
			Sableux	7
		Limoneux	7	
		Argileux (+ craie)	8	

ARVALIS - Institut du végétal, 2012

(*) Résistance aux cécidomyies orange.

Préconisations suivant la note de risque :

0 : Parcelle ne présentant aucun risque. Ne pas traiter. Rappel : les variétés résistantes n'empêchent pas les adultes de voler, mais inhibent le développement des larves au niveau du grain, d'où l'absence de dégâts.

1 à 4 : Parcelle présentant un risque faible, la pose d'un piège est tout de même conseillée afin de surveiller les populations.

5 et 6 : Parcelle à risque. La pose de cuvettes jaunes doit être effectuée afin de surveiller si un traitement est nécessaire (seuil = 10 cécidomyies/piège/24h).

7 et 8 : Parcelles à fort risque d'attaque. Une observation toutes les 48h, voire journalière, à l'aide de cuvettes jaunes est préconisée afin de déclencher le traitement à la bonne date. Le semis d'une variété résistante est conseillé.

Remarques :

- Si un traitement est déclenché, le faire seulement lorsque les cécidomyies sont en plein vol (au crépuscule et par temps calme). En effet, aucun produit insecticide n'a d'effet ovicide.

- Une attaque de cécidomyies provoquera des dégâts seulement si elle a lieu pendant la période sensible du blé (début épiaison - fin floraison) ; la pose de pièges en dehors de cette période n'est pas nécessaire.

- Le risque cécidomyies orange est fortement dépendant de la météo. S'il n'y a pas de pluie (ou irrigation) importante associée à des températures chaudes en Avril-Mai, alors les émergences sont plus faibles.

Le choix d'une variété résistante est un moyen de lutte dont l'efficacité est totale puisque sur ces variétés les larves ne peuvent pas se développer ; citons par exemple les variétés CELEBRITY, FILON, KWS ULTIM, OREGRAIN, PILIER, PRESTANCE, PROVIDENCE, RGT MONTECARLO, RGT VIVENDO, RUBISKO, SY ADORATION TENOR, INTENSITY et JERIKO.

Il existe plusieurs substances actives homologuées mais leur efficacité est moyenne. Exemple de produit utilisable : **DECIS EXPERT à 0.063 l/ha** (deltaméthrine 100 g/l)

TRITICALE/ORGE

La protection doit être en place dans toutes les situations.

Pour l'orge et le triticale si besoin, voir nos précédents bulletins.

MAIS et TOURNESOL

Quinze parcelles observées cette semaine en maïs dont les stades sont compris entre 5 et 8 feuilles dans le réseau.

Limaces :

Fin du risque pour les parcelles ayant atteint ou dépassé le stade 6 feuilles. Attention aux parcelles resemées, le risque est toujours important.

Les conditions météorologiques restent propices aux limaces. Des dégâts de limaces sont observés sur l'ensemble des parcelles de maïs . Des dégâts sont également signalés sur tournesol.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 5-6 feuilles du maïs et 3-4 feuilles du tournesol . La météo reste propice à leur activité.

En cliquant sur les liens ci-dessous vous trouverez les recommandations d'Arvalis et de Terres Inovia sur la gestion du risque limaces sur maïs et tournesol :

https://fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=3&type_acc=3&id_acc=120

<https://www.terresinovia.fr/-/ravageurs-du-tournesol-la-limace>

En cas d'intervention sur attaques importantes et symptômes sur plantes marqués, préférez un produit à base de métaldéhyde ou un produit mixte associant métaldéhyde et phosphate ferrique.

Oiseaux :

Maintenir la surveillance jusqu'à 8 feuilles du maïs.

Des dégâts sont ponctuellement observés sur tournesol et maïs. Dans le réseau maïs, 7 parcelles sont touchées. Outre les différentes méthodes d'effarouchement, il n'existe malheureusement pas vraiment de lutte curative face à de grosses populations et des cultures qui se développent lentement.



Cotylédons partiellement détruits



Apex sectionné



Graine décortiquée



Plantule arrachée



Dégâts de colombidés
(pigeon ramier, pigeon bizet ..)



Dégâts de corvidés
(corbeau freu, corneille ...)

Photos dégâts d'oiseaux sur tournesol (source Terres Inovia)

Afin d'être en mesure de recenser les dégâts de gibiers, oiseaux ... le réseau des Chambres d'Agriculture France a créé une application en ligne « Dégâts de la faune sauvage »
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/une-application-pour-declarer-ses-degats-de-gibier/>

TAUPIN et OSCINIES :

Quelques signalements dans le réseau avec des dégâts qui restent inférieurs à 20% pour les trois parcelles les plus touchées par les taupins et quelques traces pour l'oscinies dans 2 parcelles.

PYRALES :

Le réseau de piégeage est en place et le début de vol devrait débuter vers le 15 juin. cf. BSV de cette semaine.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>

- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>

- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>

- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction : Luc Fournier et Mickaël Bimbard

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

